

COMMUNE DE
BRAZÉY-EN-PLAINE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision Générale

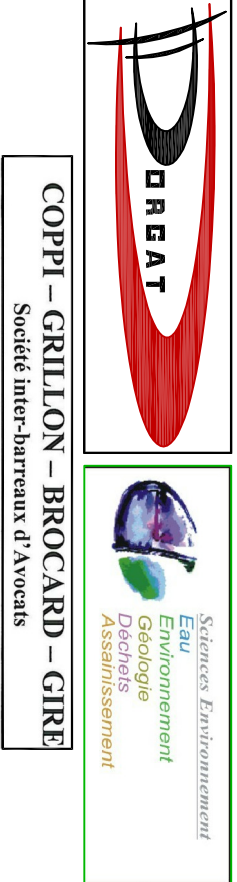
- Prescrite par délibération du 29/05/08
- Arrêtée par délibérations du 11/01/11 et 17/11/11
- Approuvée par délibération du 24/09/12

PLAN DE ZONAGE
Bourg planche nord

Echelle au 1/2500e

VISA
Date :
Le Maire,

PIECE N°
6.1



LEGENDE

Les zones urbaines

- Ubs** Zone urbaine de centre ancien à vocation principale d'habitat
- Ubsa** Secteur de la zone Ubs occupant l'activité agricole
- U** Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Udu** Secteur de la zone U déjà urbanisé mais dont les modalités sont particulières
- Uae** Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- Uaei** Secteur de la zone Uae soumis au risque d'inondabilité du PPR

Les zones d'urbaniser

- Au** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Aue** Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

La zone agricole

- A** Zone agricole
- Ai** Secteur de la zone A soumis au risque d'inondabilité PPR (voir annexe SDP)

La zone naturelle

- N** Zone naturelle
- Nae** Secteur mixte de la zone N occupant les bords et d'habitat - voir annexe SDP
- Nai** Secteur de la zone N soumis au risque d'inondabilité PPR (voir annexe SDP)

— Limite de zone et de secteur
--- Emplacement réservé
10m Marge de retrait des constructions
60m Repet pour information du bien accessible en transports en commun ou titre du SCOT

DISPOSITIONS RELATIVES AU PPR

DISPOSITIONS RELATIVES AU PPR

Liste des emplacements réservés

N° d'emplacement	Objet	Bénéficiaire	Superficie zonifiée
1	Extension : aménagement (y compris parking) du site de la zone N	Commune de Brazay-Fin-Plaine	6 040 m²
2	Aménagement d'un accès pour route ou locaux divers	Commune de Brazay-Fin-Plaine	160 m²

